

# **CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES**

## **Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060**

---

Onzième rapport  
Adopté le 19 décembre 2012

## **DOSSIER DE PRESSE**

Conseil d'orientation des retraites  
113, rue de Grenelle – 75007 Paris  
[www.cor-retraites.fr](http://www.cor-retraites.fr)

Contact presse  
Anne-Sophie Le Guiel  
Téléphone : 01 42 75 65 57  
Email : [anne-sophie.le-guiel@cor-retraites.fr](mailto:anne-sophie.le-guiel@cor-retraites.fr)



## **SOMMAIRE**

1. Communiqué de presse
2. Introduction du rapport
3. Synthèse du rapport
4. Le solde financier du système de retraite (tableaux)
5. Les perspectives de niveau des pensions (tableaux)
6. Les conditions de l'équilibre du système de retraite (l'abaque)



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Retraite : le COR adopte son rapport sur les perspectives 2020, 2040 et 2060

Le Conseil d'orientation des retraites, qui s'est réuni ce mercredi, a adopté son rapport sur les perspectives 2020, 2040 et 2060 du système de retraite. Le diagnostic, demandé au COR en conclusion de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet derniers, sera complété par un second rapport, le 22 janvier 2013, sur un état des lieux du système de retraite.

Les projections, à l'horizon 2060, s'appuient sur le scénario central démographique de 2010 de l'INSEE (taux de fécondité de 1,95 enfant par femme, solde migratoire de + 100 000 par an et gains d'espérance de vie à 60 ans de l'ordre d'un trimestre tous les deux ans) et des perspectives économiques élargies par rapport aux précédentes projections du COR de 2010 : trois scénarios économiques (A, B et C), complétés par deux variantes plus contrastées (A' et C'), se distinguant notamment par leurs hypothèses de taux de chômage et de progression annuelle de la productivité du travail à long terme – 4,5 % et 1,8 % (A), 4,5 % et 1,5 % (B), 7 % et 1,3 % (C), 4,5 % et 2 % (A'), enfin 7 % et 1 % (C').

Dans tous ces scénarios et variantes, reprenant jusqu'en 2017 les prévisions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2013, l'économie rejoindrait son équilibre de long terme entre 2024 et 2031, soit plus tardivement que dans les projections de 2010.

Les projections, « à législation inchangée », prennent en compte toutes les mesures prises depuis 2010 : poursuite de l'allongement jusqu'en 2020 de la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein, relèvement des âges légaux de la retraite, possibilité de partir à la retraite à 60 ans sous certaines conditions, relèvements programmés de taux de cotisation...

Les contributions et subventions d'équilibre, dont bénéficie par exemple le régime de la fonction publique d'État, sont fixées à leur niveau de 2011 (et non à celui plus faible de 2000, comme dans les projections de 2010) puis supposées, par convention, évoluer comme l'assiette des cotisations de ces régimes. Ce ne sont donc en aucun cas, par hypothèse, des contributions et subventions d'équilibre en projection.

Les effectifs de retraités de droit direct augmenteraient davantage que les effectifs de cotisants et le rapport démographique, qui rapporte les seconds aux premiers, se détériorerait sur pratiquement toute la période de projection. La diminution resterait à moyen terme contenue par la baisse du chômage et les effets de la réforme des retraites de 2010, permettant de maintenir un rapport démographique d'environ 1,65 cotisant par retraité de droit direct à l'horizon 2020. Mais ce rapport baisserait ensuite fortement sous l'effet du *papy boom*, pour passer à moins de 1,4 dans les années 2040, et à moins de 1,35 à l'horizon 2060.

Le besoin de financement du système de retraite (y compris le Fonds de solidarité vieillesse) passerait de 0,7 à 1 % du PIB entre 2011 et 2017 (de 14 à 21,3 milliards d'euros). Il commencerait ensuite à se réduire avec les hypothèses les plus favorables – scénario A et variante A' – et continuerait de se creuser dans les autres scénarios. Il représenterait en 2020 de 0,9 à 1,1 % du PIB selon les scénarios et variantes (de 20,8 à 24,9 milliards d'euros).

Ces perspectives, moins dégradées que celles des projections du COR de 2010, s'en distinguent par la prise en compte notamment d'hypothèses démographiques révisées, d'une convention différente pour les contributions et subventions d'équilibre, de toutes les évolutions depuis 2010 de la législation sur les retraites ainsi que de nouveaux scénarios économiques.

La croissance de la population en âge de travailler à partir de 2030 permettrait à plus long terme un retour à l'équilibre dans le scénario A (vers le milieu des années 2050) et la variante A' (dès le début des années 2040). A l'inverse, un besoin de financement subsisterait jusqu'en 2060 dans les autres scénarios (0,6 % du PIB dans le scénario B, 1,5 % dans le scénario C et 2,9 % dans la variante C'). Une hypothèse de rendements décroissants dans les régimes AGIRC-ARRCO conduirait, selon les scénarios, à des besoins de financement un peu moins forts ou des excédents un peu plus élevés, en contrepartie d'une évolution moins favorable de la pension moyenne.

Au total, le solde du système de retraite en 2060 pourrait représenter de -2,9 % à +1,7 % du PIB. Cette fourchette de résultats souligne la grande sensibilité de l'équilibre de long terme du système de retraite aux évolutions économiques.

La pension moyenne de l'ensemble des retraités progresserait plus vite que les prix sous l'effet *noria* (la pension des nouveaux retraités est supérieure à celle des retraités qui décèdent), mais moins vite que les revenus d'activité. Le ratio rapportant la pension moyenne au revenu d'activité brut moyen diminuerait alors entre 2011 et 2060, de 10 % à 28 % selon les scénarios et variantes sous l'hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO constants. Toutefois, comme la hausse des revenus d'activité serait ralentie du fait de la crise, ce ratio augmenterait les premières années de projection, et ce n'est qu'un peu après 2020 qu'il deviendrait inférieur à son niveau de 2011.

L'abaque du COR vise à illustrer la diversité des choix possibles pour assurer, à un horizon donné, l'équilibre du système de retraite. Ces choix, sans qu'aucun en particulier ne soit privilégié par le COR, portent *in fine* sur les trois leviers que sont le rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité, le niveau des ressources et l'âge effectif moyen de départ à la retraite. En outre, l'abaque n'aborde pas la question des paramètres sur lesquels agir pour concrétiser ces efforts.

A titre d'exemple, en 2020, dans le cas où le choix serait fait de couvrir le besoin de financement projeté par des hausses de prélèvement à la charge des actifs, le taux de prélèvement global pour le système de retraite augmenterait d'un peu plus de 2 points pour être porté à environ 32 % des rémunérations d'activité, et le rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net des actifs augmenterait d'environ 5 % entre 2011 et 2020. Dans le même temps, selon les projections, l'âge effectif moyen de départ à la retraite augmenterait d'environ 1 an.

En 2040 et plus encore en 2060, les conditions d'équilibre auxquelles conduisent les projections, en supposant de manière conventionnelle des ajustements uniquement sur les prélèvements à la charge des actifs, seraient globalement plus contrastées, avec des hausses ou des baisses de taux de prélèvement selon les hypothèses économiques. A ces horizons, l'âge effectif moyen de départ à la retraite serait plus élevé d'environ 2 ans par rapport à 2011 et le rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net des actifs serait plus faible

qu'en 2011 (sauf dans la variante C' à l'horizon 2040). L'hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO influe sensiblement sur les conditions d'équilibre.

Pour illustrer l'éventualité d'une baisse de taux de cotisation à l'assurance chômage qui, à taux de prélèvement global inchangé, autoriserait une hausse des taux de cotisation à l'assurance vieillesse –et sans préjuger du bien-fondé de ce principe–, des projections de l'UNEDIC ont été réalisées. La baisse éventuelle de taux de cotisation à l'UNEDIC permettrait de dégager, dans un tel cas, des recettes de cotisations équivalant à 0,3 % du PIB (scénario C et variante C') et 0,6 % du PIB (scénarios A et B et variante A').



## INTRODUCTION

La feuille de route de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 confère au Conseil d'orientation des retraites (COR) un rôle central dans la phase de diagnostic sur les retraites qui doit courir jusqu'au début de l'année 2013. En effet, en vertu des conclusions de la table-ronde consacrée aux retraites, cette phase de diagnostic doit s'appuyer sur un état des lieux de notre système de retraite et de ses perspectives financières réalisé par le COR.

Le présent rapport sur les projections, ainsi que celui qui doit être adopté par le Conseil en janvier 2013 sur un état des lieux du système de retraite, s'inscrivent dans ce cadre.

Ce nouvel exercice de projection se justifie en outre au regard des missions du Conseil et d'éléments nouveaux intervenus depuis avril 2010, date de la publication des précédentes projections du COR.

Le COR a notamment pour mission (Art. L.114-2.) de « décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long termes des régimes de retraite légalement obligatoires, au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques, et d'élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ».

Les projections du COR d'avril 2010 consistaient en une actualisation des précédentes projections publiées en novembre 2007 destinée à prendre en compte les effets de la crise économique et financière de 2008-2009. Seules les hypothèses économiques avaient alors été modifiées par rapport aux projections de 2007, et seuls les principaux régimes de retraite avaient été mobilisés.

Depuis, plusieurs éléments nouveaux sont intervenus.

Des modifications importantes des règles en matière de retraite ont eu lieu, avec notamment la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, l'accord concernant les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO du 18 mars 2011, les mesures prises depuis dans le cadre des lois de financement de la sécurité sociale, en particulier l'accélération de la hausse des âges légaux de la retraite, enfin le décret du 2 juillet 2012 relatif au départ à la retraite à 60 ans sous certaines conditions.

En outre, depuis la mi-2011, les évolutions économiques ont été sensiblement plus dégradées que prévu et les perspectives apparaissent plus incertaines.

Enfin, sur le plan technique, de nouvelles projections de population totale ainsi que de nouvelles projections de population active intégrant les effets de la réforme des retraites de 2010 ont été publiées par l'INSEE.

Le présent rapport est organisé en quatre parties.

La **première partie** présente le cadre général des nouvelles projections du COR ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles se fondent. L'horizon des projections a été repoussé de dix ans par rapport aux précédents exercices, soit 2060, en conformité avec l'horizon des projections

de l'INSEE et de celles conduites au niveau européen. Ces nouvelles projections, tant sur le plan des concepts que des hypothèses, sont articulées avec les prévisions pluriannuelles des projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale. Elles ont mobilisé la trentaine des principaux régimes de retraite de base et complémentaires, alors que les projections de 2007 et 2010 n'avaient impliqué que les cinq ou six régimes les plus importants. Enfin, elles reposent sur différentes hypothèses relatives à la démographie, à l'économie et à législation, qui conduisent à de nombreux scénarios et variantes permettant de décrire un champ des possibles relativement vaste.

La **deuxième partie** détaille les perspectives financières des régimes de retraite et de l'ensemble du système ainsi obtenus, à différents horizons. Comme pour les projections de 2010, on distingue les évolutions à moyen terme, en l'occurrence à l'horizon 2020, et les évolutions à plus long terme. Pour les évolutions à plus long terme, jusqu'en 2060, une attention particulière est portée aux évolutions avant et après 2040, année qui marque approximativement l'arrivée à l'âge de la retraite des dernières générations du *baby boom*.

La **troisième partie** détaille quant à elle les perspectives de retraite pour les assurés. Ces perspectives prennent en compte les évolutions des âges auxquels les personnes vont liquider leurs droits à retraite, qui sont liées notamment à la législation en matière de retraite ainsi qu'aux comportements de départ à la retraite sur lesquelles des incertitudes subsistent. Pour les perspectives concernant le niveau de pensions, l'approche retenue dans le rapport repose sur les résultats des projections des régimes de retraite et présente les évolutions du rapport entre la pension moyenne et le revenu d'activité moyen jusqu'en 2060<sup>1</sup>.

Enfin, la **quatrième partie** est consacrée aux conditions d'équilibre du système de retraite, à partir de l'abaque associé aux projections. L'abaque vise à illustrer la diversité des choix possibles pour assurer, à un horizon donné, l'équilibre financier du système de retraite et à fournir des ordres de grandeur des efforts nécessaires pour y parvenir. Ces efforts portent sur les trois leviers que sont le rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité, le niveau des ressources affectées au système de retraite et l'âge effectif moyen de départ à la retraite. Les conditions de l'équilibre sont présentées dans un premier temps à l'horizon 2020, puis à l'horizon 2040 et à l'horizon 2060.

---

<sup>1</sup> Des projections de taux de remplacement sur cas-types, au fil des générations et en cohérence avec les projections financières, seront réalisées ultérieurement.

## SYNTHESE

### I. Les hypothèses retenues pour les projections

L'horizon des projections a été repoussé de dix ans par rapport aux précédents exercices, soit 2060 – l'horizon des projections de l'INSEE.

Les hypothèses démographiques sont celles du scénario central de l'INSEE datant de 2010, avec un taux de fécondité de 1,95 enfant par femme, un solde migratoire de + 100 000 par an et des gains d'espérance de vie à 60 ans de l'ordre d'un trimestre tous les deux ans.

La population active – en emploi ou au chômage – augmenterait mais le nombre de personnes actives rapporté au nombre de personnes inactives de 60 ans et plus diminuerait sensiblement, passant de 2,1 en 2010 à 1,5 en 2060.

Les hypothèses économiques correspondent à trois scénarios présentés par la direction générale du Trésor (A, B et C), complétés par deux variantes plus contrastées (A' et C'). Ces scénarios et variantes se distinguent notamment par les hypothèses à long terme en matière de taux de chômage et de progression annuelle de la productivité du travail : respectivement 4,5 % et 1,8 % pour le scénario A, 4,5 % et 1,5 % pour le scénario B, 7 % et 1,3 % pour le scénario C, enfin, pour les deux variantes, 4,5 % et 2 % pour A' et 7 % et 1 % pour C'. Ces scénarios et variantes permettent de couvrir un vaste champ des possibles, plus large que pour les précédentes projections du COR de 2010.

Jusqu'en 2017, tous les scénarios ont une trajectoire commune, correspondant aux prévisions économiques pluriannuelles du PLFSS pour 2013. Suite à la crise, le déficit d'activité resterait encore très creusé en 2017 et les scénarios et variantes se distinguent au-delà par les profils de sortie de crise : l'économie retournerait à son équilibre de long terme entre 2024 et 2031. L'incertitude qui pèse à court terme sur la croissance économique pourrait toutefois conduire à modifier ces profils de sortie de crise.

Les projections sont réalisées « à législation inchangée ». Seules les évolutions de la réglementation d'ores et déjà actées sont prises en compte : allongement jusqu'en 2020 de la durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein, relèvement des âges légaux de la retraite, possibilité de partir à la retraite à 60 ans pour certaines personnes ayant commencé à travailler avant l'âge de 20 ans, relèvements programmés de taux de cotisation...

Les contributions et subventions d'équilibre, dont bénéficient plusieurs régimes de retraite (fonction publique d'État, CNIEG, SNCF, RATP...), sont supposées évoluer comme l'assiette des cotisations de ces régimes ; ce ne sont en aucun cas, par hypothèse, des contributions et subventions d'équilibre en projection. Les besoins de financement ou excédents à l'avenir s'interprètent alors comme les efforts à réaliser en plus ou en moins par rapport à ceux effectués en 2011, pour continuer à équilibrer ces régimes.

## II. Les perspectives financières du système de retraite

Les perspectives financières du système de retraite français sont construites à partir des projections réalisées par 33 des principaux régimes de base et complémentaires ainsi que des projections du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). La maquette globale de projection du secrétariat général du COR agrège les résultats des projections réalisées par les régimes avec leurs modèles respectifs dans le cadre comptable des Comptes de la Sécurité sociale sur toute la période de projection, et les premières années – de 2012 à 2017 – sont cohérentes avec les projections des régimes de retraites réalisées dans le cadre du PLFSS pour 2013.

Outre le fait qu'elles s'appuient sur les projections réalisées par la trentaine des régimes les plus importants et pas seulement les cinq principaux, les projections présentées dans ce rapport se distinguent des projections réalisées par le COR en avril 2010, à la fois dans leur cadre d'hypothèses (démographique, économique et réglementaire) et dans leur cadre conceptuel (les projections de 2010 étaient réalisées sur le champ plus large du « risque vieillesse-survie » des Comptes de la Protection sociale et les taux de contribution et subvention d'équilibre étaient supposés figés à leur niveau de 2000 et non 2011). Les résultats des deux exercices ne sont donc pas directement comparables.

### 1. L'évolution des effectifs de cotisants et de retraités

De 25,7 millions en 2011, le nombre de cotisants passerait à environ 27 millions en 2020 puis à 27,7 millions (scénario C et variante C') et 28,4 millions (scénario A et B ainsi que variante A') en 2030. A plus long terme, l'évolution de l'emploi est portée principalement par celle de la population des 15-64 ans. En 2060, le nombre de cotisants atteindrait 28,8 millions dans le scénario C et la variante C' et 29,5 millions dans les scénarios A et B ainsi que dans la variante A'.

Le nombre de retraités de droit direct progresserait quant à lui sur toute la période de projection, passant de 15,1 à 21,8 millions entre 2011 et 2060 dans les différents scénarios et variantes. L'évolution serait particulièrement rapide jusque vers 2035-2040 du fait de l'arrivée à la retraite des générations nombreuses du *baby boom*. Sur les dix premières années de projection, cette évolution rapide serait cependant atténuée par la montée en charge des effets de la réforme des retraites de 2010 (+0,9 % par an en moyenne entre 2011 et 2021, puis +1,2 % entre 2021 et 2035). Ensuite, la population de retraités augmenterait de façon plus modérée (+0,4 % par an en moyenne), portée uniquement par les gains d'espérance de vie.

Au total, les effectifs de retraités de droit direct augmenteraient davantage que les effectifs de cotisants et le rapport démographique, qui rapporte les seconds aux premiers, se détériorerait sur pratiquement toute la période de projection. Après une baisse marquée, liée à la hausse du chômage en 2012 et 2013, la diminution resterait à moyen terme contenue par la baisse du chômage et les effets de la réforme des retraites de 2010, permettant de maintenir un rapport démographique d'environ 1,65 cotisant par retraité de droit direct à l'horizon 2020. Mais ce dernier baisserait ensuite fortement sous l'effet du *papy boom*, pour passer à moins de 1,4 dans les années 2040, et à moins de 1,35 à l'horizon 2060.

## 2. Les perspectives financières

La situation financière des régimes de retraite à court et moyen terme serait marquée par le contexte macroéconomique dégradé liée à la poursuite de la crise jusqu'en 2013, puis par l'amélioration progressive escomptée pendant tout le reste de la décennie jusqu'en 2020.

Le solde du système de retraite (y compris le FSV) resterait négatif à court et moyen terme. Le besoin de financement se creuserait régulièrement au cours des premières années, passant de 14 milliards d'euros en 2011 à 21,3 milliards en 2017, soit respectivement 0,7 et 1 point de PIB.

Dans les scénarios économiques les plus favorables –scénario A et variante A'–, il commencerait ensuite à se réduire grâce au dynamisme accru des ressources lié à la diminution du chômage et à l'amélioration des salaires. A l'inverse, il continuerait de se creuser dans les scénarios les moins favorables. Le besoin de financement du système de retraite représenterait en 2020 entre 20,8 et 24,9 milliards d'euros selon les scénarios et variantes, soit 0,9 à 1,1 point de PIB.

Par rapport aux projections réalisées en 2010, ces perspectives financières apparaissent moins dégradées, sans qu'il ait été possible de quantifier toutes les sources d'écart : cadre comptable modifié, hypothèse conventionnelle pour le taux de cotisation implicite de l'Etat employeur différente, hypothèses démographiques révisées, prise en compte de toutes les évolutions depuis 2010 de la législation sur les retraites, nouveaux scénarios économiques... Au total, le système de retraite resterait en besoin de financement en 2020.

A long terme, les ressources projetées dépendent principalement des hypothèses économiques alors que la crise pèserait négativement sur les pensions futures des générations touchées.

Les évolutions conjuguées des dépenses et des ressources du système de retraite se traduiraient par un solde durablement négatif. Toutefois, la hausse des ressources liée à la croissance de la population en âge de travailler à partir de 2030 permettrait à plus long terme un retour à l'équilibre dans le scénario A (vers le milieu des années 2050) et la variante A' (dès le début des années 2040). Conjuguée à l'hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO décroissants, ce serait également le cas dans le scénario B en fin de période de projection. A l'inverse, un besoin de financement du système de retraite subsisterait jusqu'en 2060 dans les scénarios économiques les moins favorables avec l'hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO constants (0,6 point de PIB dans le scénario B, 1,5 point dans le scénario C et 2,9 points dans la variante C'), et même avec l'hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO décroissants dans le scénario C et la variante C'.

Le solde financier du système de retraite en 2060 pourrait ainsi représenter, en milliards d'euros de 2011, de -105 milliards d'euros (variante C' et rendements AGIRC-ARRCO constants) à +93 milliards d'euros (variante A' et rendements AGIRC-ARRCO décroissants), soit de -2,9 à +1,7 point de PIB.

Cette fourchette de résultats souligne la grande sensibilité de l'équilibre de long terme du système de retraite aux évolutions économiques. Elle est plus large que celle des résultats obtenus en 2010 dans la mesure où l'horizon des projections s'est déplacé de dix ans et où les

variantes économiques reposent sur des hypothèses de gains de productivité plus contrastées que celles retenues en 2010.

Les perspectives financières à long terme du système de retraite apparaissent plus favorables que celles publiées en 2010 (à hypothèse identique de gains de productivité), sous l'effet en particulier d'une croissance plus forte de l'emploi et d'une moindre baisse du rapport démographique.

### **III. Les perspectives de retraite pour les assurés**

Outre les perspectives financières des régimes de retraite, les projections fournissent des indications sur les perspectives des assurés en matière de retraite d'ici 2060 concernant, d'une part, les âges effectifs de départ à la retraite (c'est-à-dire les âges de liquidations des droits, distincts à la fois des âges légaux de retraite et des âges effectifs de cessation définitive d'emploi), d'autre part, le niveau des pensions comparé au niveau des revenus d'activité.

#### **1. Les âges de départ à la retraite**

Les comportements de départ à la retraite ont évolué récemment et continueront à évoluer au fil des générations, en général dans le sens d'un report de l'âge de la retraite. La modélisation des effets des réformes sur les choix d'âge de départ à la retraite est toutefois un exercice délicat et les projections d'âge de départ doivent être considérées avec précaution.

Au régime général, l'âge moyen de départ à la retraite, qui est de 62,0 ans parmi les nouveaux retraités en 2011, augmenterait de deux ans pour se stabiliser autour de 64,0 ans sur l'ensemble de la période 2035-2060. On observerait en outre une certaine convergence des comportements des hommes et des femmes en termes d'âge moyen de départ à la retraite. A partir de 2020, l'écart entre les durées d'assurance moyennes des hommes et des femmes se réduirait à environ deux trimestres et l'écart entre les âges moyens de départ à la retraite des hommes et des femmes disparaîtrait progressivement.

Dans la fonction publique, l'âge moyen de départ à la retraite est plus faible qu'au régime général, du fait des militaires, des catégories dites actives et du dispositif de départ anticipé pour les fonctionnaires parents de trois enfants après 15 ans de services. Il était en 2010 de 57,1 ans au régime de la fonction publique d'Etat (61,0 ans pour les fonctionnaires civils de catégorie sédentaire) et de 58,4 ans à la CNRACL, contre 61,5 ans au régime général. En ce qui concerne les non-salariés, l'âge effectif moyen de départ à la retraite étaient de 61,8 ans pour les artisans et commerçants, 62,0 ans pour les non-salariés agricoles et 63,7 ans pour les professions libérales.

Aux effets de la réforme de 2003 s'ajoutent, à partir de 2011, ceux du relèvement des âges légaux. Compte tenu notamment de l'extinction du dispositif de départ anticipé pour les parents de trois enfants, l'âge moyen de départ à la retraite à la CNRACL devrait passer de 58,4 ans en 2010 à 60,2 ans en 2012.

Au total, l'âge moyen de départ à la retraite dans la fonction publique devrait progresser d'environ deux ans à partir de 2012 pour se stabiliser à partir de 2025 environ aux alentours de 58,7 ans dans la fonction publique d'Etat et de 62,4 ans à la CNRACL.

## 2. Les perspectives de niveau des pensions

Comme les pensions sont indexées sur les prix, la progression de la pension moyenne de l'ensemble des retraités au fil du temps reflète la progression des pensions au fil des générations ou effet *noria*, la pension des nouveaux retraités étant supérieure à celle des retraités qui décèdent. Après une hausse en moyenne de 0,8 % par an entre 2011 et 2020, la pension moyenne augmenterait ensuite moins vite (de +0,5 % à +0,7 % par an entre 2020 et 2030 selon les scénarios et variantes), ce qui reflèterait avec retard les effets de la crise, et progresserait à nouveau plus rapidement après 2030.

Au total, elle augmenterait, selon les scénarios et variantes, et selon l'hypothèse de rendements pour l'AGIRC et l'ARRCO, de 37 % à 60 % entre 2011 et 2060 en termes réels, donc au-delà de l'inflation. Cette hausse serait toutefois moins importante que celle des revenus d'activité bruts, directement liée aux hypothèses de productivité. Par conséquent, la pension moyenne rapportée au revenu d'activité moyen baisserait à l'horizon 2060, ce d'autant que les gains de productivité sont élevés. Entre 2011 et 2060, la pension moyenne rapportée au revenu d'activité brut moyen diminuerait de 10 % à 28 % selon les scénarios et variantes économiques sous l'hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO constants, et de 14 % à 35 % sous l'hypothèse de rendements décroissants.

Cependant, comme la progression des revenus d'activité serait ralentie du fait de la crise (+0,7 % par an en moyenne entre 2011 et 2020), la pension moyenne rapportée au revenu d'activité brut moyen augmenterait jusqu'au milieu de la décennie 2010, et ce n'est qu'un peu après 2020 que son niveau deviendrait inférieur à celui de 2011.

Si l'on fait l'hypothèse conventionnelle que les besoins de financement du système de retraite en projection seraient intégralement couverts par de nouvelles hausses de prélèvements à la charge des actifs, les revenus d'activité nets évolueraient moins rapidement, ce qui conduirait à une évolution plus favorable des pensions nettes relativement aux revenus d'activité nets. Ce serait l'inverse dans les scénarios où le système de retraite serait excédentaire à long terme et où, de manière conventionnelle, ces excédents permettraient de réduire les prélèvements à la charge des actifs.

La hausse du taux de prélèvement supplémentaire sur les actifs nécessaire pour équilibrer le système de retraite serait de l'ordre de 2 points en 2020. A plus long terme, les évolutions du taux de prélèvement pour maintenir le système de retraite à l'équilibre dépend de l'évolution du solde financier avant rééquilibrage, le taux de prélèvement supplémentaire augmentant dans certains scénarios ou variantes et diminuant dans d'autres jusqu'à passer en dessous du niveau des taux de prélèvement de 2011 suite à l'apparition d'excédents.

Du fait des hausses de prélèvement déjà programmées et de ces ajustements supplémentaires pour assurer l'équilibre comptable du système de retraite, la pension nette moyenne rapportée au revenu d'activité net moyen serait supérieure d'environ 5 points en 2020 par rapport à son niveau de 2011. Après 2020, elle diminuerait, tout en restant supérieure à son niveau de 2011 jusque vers 2025 (plus tard dans la variante C'). L'ampleur de cette diminution serait très contrastée selon les scénarios et variantes. La pension nette moyenne rapportée au revenu d'activité net moyen baisserait, entre 2011 et 2060, de 1 % à 28 % sous l'hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO constants et de 7 % à 38 % sous l'hypothèse de rendements décroissants.

#### IV. Les conditions de l'équilibre du système de retraite

L'abaque associé aux projections du Conseil vise à illustrer la diversité des choix possibles pour assurer, à un horizon donné, l'équilibre financier du système de retraite. Ces choix, sans qu'aucun en particulier ne soit privilégié par le COR, portent *in fine* sur les trois leviers que sont le rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité, le niveau des ressources et l'âge effectif moyen de départ à la retraite. En outre, l'abaque n'aborde pas la question des paramètres sur lesquels agir pour concrétiser ces choix. Les conditions de l'équilibre sont présentées aux horizons 2020, 2040 et 2060.

Selon les projections, l'âge effectif moyen de départ à la retraite augmenterait d'environ 1 an entre 2011 et 2020, et le besoin de financement du système de retraite représenterait en 2020 environ 1 point de PIB. Si on fait l'hypothèse conventionnelle que le besoin de financement serait intégralement couvert par de nouvelles hausses de prélèvement à la charge des actifs, le taux de prélèvement pour le système de retraite augmenterait d'un peu plus de 2 points et s'élèverait alors à environ 32 %. Après application de cette hausse, le rapport entre le niveau moyen des pensions nettes et le revenu moyen net des actifs augmenterait d'environ 5 % entre 2011 et 2020 ; au cours de cette période, le revenu moyen net des actifs, dont la progression serait ralentie du fait de la crise et de cette hausse supplémentaire de prélèvement, évoluerait en effet moins vite que la pension moyenne nette.

À l'horizon 2040 et plus encore à l'horizon 2060, les conditions d'équilibre auxquelles conduisent les projections, en supposant que les besoins de financement projetés seraient couverts par des hausses de prélèvements à la charge des actifs (et que les éventuels excédents permettraient de réduire ces prélèvements), seraient globalement plus contrastées entre les différents scénarios et variantes, avec selon les cas des augmentations ou des baisses de taux de prélèvement pour équilibrer financièrement le système de retraite. A ces horizons, l'âge effectif moyen de départ à la retraite serait plus élevé d'environ 2 ans par rapport à 2011 et l'hypothèse de rendements pour l'AGIRC et l'ARRCO influe sensiblement sur les conditions d'équilibre.

L'abaque permet également de donner, à l'horizon considéré et par rapport à 2011, des ordres de grandeur des efforts à réaliser si tout l'ajustement portait sur un seul des trois leviers. Comme les abaques pour les différents scénarios et variantes sont quasiment superposables aux différents horizons (et indépendants de l'hypothèse de rendements AGIRC-ARRCO), on se contente ici de présenter les résultats pour le scénario B en 2020, 2040 et 2060.

Si tout l'ajustement à l'horizon 2020 se faisait sur un seul des trois leviers, en supposant acquise la hausse projetée d'environ 1 an de l'âge effectif moyen de départ à la retraite par rapport à 2011, il faudrait pour atteindre l'équilibre annuel en 2020 :

- soit une hausse du taux de prélèvement global apparent de 1,1 point par rapport au taux projeté en 2020 ;
- soit une baisse du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité de 5 % par rapport à 2011 ;
- soit un décalage supplémentaire de l'âge effectif moyen de départ à la retraite d'environ 9 mois, c'est-à-dire un décalage au total d'environ un an et 9 mois par rapport à 2011.

En 2040 et 2060, en supposant acquise la hausse projetée de deux ans de l'âge effectif moyen de départ à la retraite par rapport à 2011, il faudrait pour atteindre l'équilibre annuel :

- soit une hausse du taux de prélèvement global apparent de respectivement 5 et 6,2 points ;
- soit une baisse du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu moyen net d'activité de respectivement 20 et 25,3 % par rapport à 2011 ;
- soit un décalage supplémentaire de l'âge effectif moyen de départ à la retraite d'un peu plus de 4 ans en 2040 (soit au total d'environ 6 ans par rapport à 2011) et d'un peu plus de 5 ans en 2060 (soit un décalage total d'environ 7 ans par rapport à 2011).

Si l'abaque est complémentaire aux projections financières dont il découle directement, ses résultats doivent néanmoins être interprétés avec prudence.

En particulier, l'abaque n'a pas pour objet d'aborder la question des moyens à utiliser pour faire évoluer les différents leviers, qu'il s'agisse d'obtenir un report de l'âge effectif moyen de départ à la retraite (qui se distingue des âges légaux de la retraite) ou d'atteindre un niveau donné de pension moyenne par rapport au revenu d'activité moyen. En ce qui concerne les ressources, la hausse des prélèvements finançant le système de retraite peut également être obtenue de différentes façons qui ne sont pas détaillées dans le cadre de l'abaque, que ce soit par le biais de hausses des taux de cotisation, de nouvelles ressources fiscales ou encore de transferts vers l'assurance vieillesse.

Pour illustrer l'éventualité d'une diminution des taux de cotisation à l'assurance chômage qui, à taux de prélèvement global inchangé, autoriserait d'augmenter les taux de cotisation à l'assurance vieillesse –et sans préjuger du bien-fondé de ce principe–, des projections de l'UNEDIC ont été réalisées dans les différents scénarios et variantes. La baisse éventuelle du taux de cotisation global à l'UNEDIC serait comprise à terme entre 1,1 point (scénario C et variante C') et 2,2 à 2,3 points (scénarios A et B et variante A'), ce qui permettrait de dégager, dans un tel cas, des recettes de cotisations équivalant respectivement à 0,3 point de PIB et 0,6 point de PIB.



## LE SOLDE FINANCIER DU SYSTEME DE RETRAITE

### Solde financier du système de retraite (hors produits et charges financières)

en % de PIB		2011	2014	2017	2020
<b>Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements constants)</b>	Scénario A				-0,9%
	Scénario B				-1,0%
	Scénario C	-0,7%	-0,9%	-1,0%	-1,0%
	Variante A'				-0,9%
	Variante C'				-1,1%
en Mds d'€2011		2011	2014	2017	2020
<b>Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements constants)</b>	Scénario A				-21,3
	Scénario B				-22,3
	Scénario C	-14,0	-18,8	-21,3	-22,5
	Variante A'				-20,8
	Variante C'				-24,9

Source : maquette COR, 2012

### Solde financier du système de retraite (hors produits et charges financières)

en % de PIB		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements constants)</b>	Scénario A		-0,9%	-0,8%	-0,5%	-0,1%	0,1%
	Scénario B		-1,0%	-1,0%	-0,9%	-0,7%	-0,6%
	Scénario C	-0,7%	-1,0%	-1,5%	-1,7%	-1,6%	-1,5%
	Variante A'		-0,9%	-0,6%	-0,2%	0,2%	0,5%
	Variante C'		-1,1%	-2,0%	-2,6%	-2,7%	-2,9%
<b>Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements décroissants)</b>	Scénario A		-0,9%	-0,6%	-0,1%	0,5%	1,1%
	Scénario B		-1,0%	-0,9%	-0,7%	-0,3%	0,1%
	Scénario C	-0,7%	-1,0%	-1,4%	-1,5%	-1,2%	-0,9%
	Variante A'		-0,9%	-0,4%	0,3%	1,1%	1,7%
	Variante C'		-1,1%	-2,0%	-2,4%	-2,4%	-2,3%
en Mds d'€2011		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements constants)</b>	Scénario A		-21,3	-21,9	-17,1	-4,5	4,2
	Scénario B		-22,3	-27,5	-29,9	-26,9	-27,8
	Scénario C	-14,0	-22,5	-39,9	-50,7	-55,2	-62,8
	Variante A'		-20,8	-17,5	-7,8	10,6	24,8
	Variante C'		-24,9	-52,9	-74,3	-88,9	-105,1
<b>Tous régimes (AGIRC- ARRCO rendements décroissants)</b>	Scénario A		-21,2	-18,3	-5,0	22,6	56,3
	Scénario B		-22,4	-26,2	-24,3	-11,7	5,1
	Scénario C	-14,0	-22,4	-38,7	-45,8	-42,0	-34,9
	Variante A'		-20,1	-11,8	9,7	47,4	92,6
	Variante C'		-24,7	-51,8	-70,0	-77,8	-82,5

Source : maquette COR, 2012



## LES PERSPECTIVES DE NIVEAU DES PENSIONS

Évolutions du revenu d'activité moyen brut, de la pension moyenne brute et du rapport entre les deux

Rendements constants AGIRC-ARRCO		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Revenu d'activité moyen brut en termes réels (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	106,7	126,1	150,8	180,2	215,4
	Scénario B	100,0	106,7	123,5	143,3	166,3	193,0
	Scénario C	100,0	106,8	121,4	138,1	157,2	178,8
	Variante A'	100,0	106,8	128,0	156,0	190,2	231,9
	Variante C'	100,0	106,4	117,6	129,9	143,5	158,5
Pension moyenne brute en termes réels (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	107,7	114,6	123,6	139,1	160,5
	Scénario B	100,0	107,7	113,8	121,3	134,2	151,6
	Scénario C	100,0	107,7	113,5	120,3	131,9	146,8
	Variante A'	100,0	107,7	115,1	125,1	142,3	166,6
	Variante C'	100,0	107,7	113,4	119,7	129,8	141,9
Pension moyenne brute / revenu moyen brut d'activité base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	100,9	90,8	82,0	77,2	74,5
	Scénario B	100,0	100,9	92,2	84,6	80,7	78,5
	Scénario C	100,0	100,9	93,5	87,1	83,9	82,1
	Variante A'	100,0	100,9	89,9	80,2	74,8	71,9
	Variante C'	100,0	101,2	96,5	92,1	90,4	89,5
Rendements décroissants AGIRC-ARRCO		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Revenu d'activité moyen brut en termes réels (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	106,7	126,1	150,8	180,2	215,4
	Scénario B	100,0	106,7	123,5	143,3	166,3	193,0
	Scénario C	100,0	106,8	121,4	138,1	157,2	178,8
	Variante A'	100,0	106,8	128,0	156,0	190,2	231,9
	Variante C'	100,0	106,4	117,6	129,9	143,5	158,5
Pension moyenne brute en termes réels (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	107,7	113,6	120,7	132,6	148,2
	Scénario B	100,0	107,7	113,5	119,9	130,5	143,8
	Scénario C	100,0	107,7	113,3	119,2	128,8	140,3
	Variante A'	100,0	107,7	113,7	121,0	133,6	150,8
	Variante C'	100,0	107,7	113,2	118,7	127,2	136,6
Pension moyenne brute / revenu moyen brut d'activité base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	100,9	90,1	80,0	73,6	68,8
	Scénario B	100,0	100,9	91,9	83,7	78,5	74,5
	Scénario C	100,0	100,8	93,4	86,3	82,0	78,4
	Variante A'	100,0	100,8	88,8	77,5	70,2	65,0
	Variante C'	100,0	101,2	96,3	91,4	88,6	86,2

Source : maquette COR, 2012.

## Évolutions du revenu d'activité moyen net, de la pension moyenne nette et du rapport entre les deux

Rendements constants AGIRC-ARRCO		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Hausse de prélèvements nécessaire pour équilibrer le système (en % des revenus bruts) *	Scénario A		2,1%	1,7%	1,1%	0,2%	-0,2%
	Scénario B		2,2%	2,2%	2,0%	1,6%	1,4%
	Scénario C		2,2%	3,3%	3,7%	3,5%	3,4%
	Variante A'		2,0%	1,4%	0,5%	-0,5%	-1,0%
	Variante C'		2,4%	4,6%	5,8%	6,2%	6,5%
Revenu d'activité moyen net de la hausse des prélèvements (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	102,9	122,2	147,3	178,1	214,1
	Scénario B	100,0	102,8	118,9	138,3	161,5	187,9
	Scénario C	100,0	102,8	115,0	130,3	148,6	169,3
	Variante A'	100,0	103,1	124,6	153,7	189,9	232,9
	Variante C'	100,0	102,1	109,5	119,0	130,7	143,7
Pension moyenne nette en termes réels (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	107,7	114,6	123,6	139,1	160,5
	Scénario B	100,0	107,7	113,8	121,3	134,2	151,6
	Scénario C	100,0	107,7	113,5	120,3	131,9	146,8
	Variante A'	100,0	107,7	115,1	125,1	142,3	166,6
	Variante C'	100,0	107,7	113,4	119,7	129,8	141,9
Ratio pension moyenne / revenu d'activité moyen net (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	104,7	93,7	83,9	78,1	75,0
	Scénario B	100,0	104,8	95,8	87,7	83,1	80,7
	Scénario C	100,0	104,8	98,7	92,4	88,7	86,7
	Variante A'	100,0	104,5	92,3	81,4	75,0	71,5
	Variante C'	100,0	105,5	103,6	100,5	99,2	98,7
Rendements décroissants AGIRC-ARRCO		2011	2020	2030	2040	2050	2060
Hausse de prélèvements nécessaire pour équilibrer le système (en % des revenus bruts) *	Scénario A		2,1%	1,4%	0,3%	-1,2%	-2,5%
	Scénario B		2,2%	2,1%	1,7%	0,7%	-0,3%
	Scénario C		2,2%	3,2%	3,3%	2,7%	1,9%
	Variante A'		2,0%	0,9%	-0,6%	-2,4%	-3,8%
	Variante C'		2,4%	4,5%	5,4%	5,4%	5,1%
Revenu d'activité moyen net de la hausse des prélèvements (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	102,9	122,7	148,8	181,5	220,5
	Scénario B	100,0	102,8	119,0	139,0	163,4	192,0
	Scénario C	100,0	102,8	115,2	130,9	150,3	172,8
	Variante A'	100,0	103,2	125,4	155,9	194,5	241,3
	Variante C'	100,0	102,2	109,7	119,6	132,2	146,6
Pension moyenne nette en termes réels (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	107,7	113,6	120,7	132,6	148,2
	Scénario B	100,0	107,7	113,5	119,9	130,5	143,8
	Scénario C	100,0	107,7	113,3	119,2	128,8	140,3
	Variante A'	100,0	107,7	113,7	121,0	133,6	150,8
	Variante C'	100,0	107,7	113,2	118,7	127,2	136,6
Ratio pension moyenne / revenu d'activité moyen net (base 100 en 2011)	Scénario A	100,0	104,6	92,6	81,1	73,0	67,2
	Scénario B	100,0	104,8	95,3	86,3	79,9	74,9
	Scénario C	100,0	104,7	98,4	91,1	85,7	81,2
	Variante A'	100,0	104,4	90,7	77,6	68,7	62,5
	Variante C'	100,0	105,4	103,2	99,2	96,2	93,2

\* Hypothèse conventionnelle d'un financement des déficits projetés par des prélèvements supplémentaires à la charge des actifs. Pour l'année de référence 2011, il faudrait un prélèvement supplémentaire estimé à 1,5 point pour équilibrer le système, qui n'est pas appliqué ici.

Source : maquette COR, 2012.

## LES CONDITIONS DE L'ÉQUILIBRE DU SYSTÈME DE RETRAITE

L'abaque consiste à mettre en relation, de façon visuelle, les trois leviers d'action possibles : le rapport entre la pension moyenne nette des retraités et le revenu moyen net des actifs (en abscisse), les ressources des régimes (en ordonnée) et l'âge moyen effectif de départ à la retraite (succession de droites). Il illustre ainsi les différents arbitrages possibles pour assurer le retour à l'équilibre, ici en 2020, 2040 et 2060 (un abaque par horizon). Les différentes droites représentent les arbitrages possibles entre le niveau des prélèvements et le niveau relatif des pensions pour différents âges effectifs moyens de départ à la retraite.

Par souci de lisibilité et dans la mesure où les abaques à un horizon donné sont quasiment superposables (à l'exception du point **w** qui peut différer significativement), seuls les abaques pour le scénario B avec rendements constants pour l'AGIRC et l'ARRCO sont représentés ici, ainsi que dans le corps du rapport. La présentation de l'ensemble des abaques est fournie en annexe 2 du rapport. Précisons que ce choix de présentation ne confère nullement au scénario B un statut particulier.

Le point **w** représente les conditions de l'équilibre du système de retraite à l'horizon considéré, conformément aux résultats des projections et avec l'hypothèse conventionnelle que les besoins de financement projetés seraient intégralement couverts par des hausses de prélèvement à la charge des actifs.

La droite **xy** représente les autres combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et variation du niveau relatif des pensions, pour un décalage de l'âge effectif moyen de départ à la retraite correspondant à celui atteint à l'horizon considéré dans les projections : en **x**, tout l'ajustement porte sur le niveau relatif des pensions ; en **y**, tout l'ajustement passe par une hausse des prélèvements. Le point **z** correspond à la situation dans laquelle l'équilibre est atteint sans prélèvement supplémentaire et en maintenant le niveau relatif des pensions inchangé par rapport à 2011 : tout l'ajustement se ferait alors par le décalage de l'âge effectif moyen de départ à la retraite.

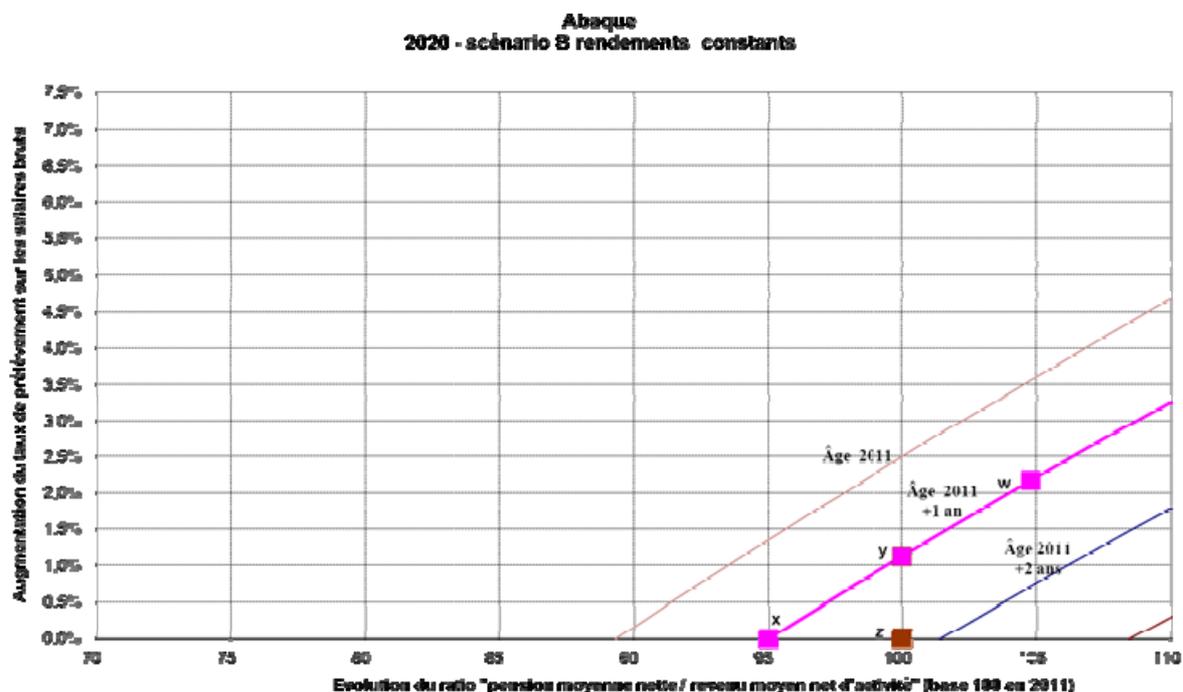
### Conditions de l'équilibre en agissant sur un seul levier – Scénario B avec rendements AGIRC-ARRCO constants –

Point sur l'abaque	Pension moyenne nette / Revenu d'activité moyen net <i>Variations par rapport à 2011</i>			Taux de prélèvement <i>Variations en points par rapport au taux moyen de l'année considérée*</i>			Âge effectif moyen de départ à la retraite <i>Variations en plus de la hausse projetée l'année considérée*</i>		
	Point x			Point y			Point z		
Horizon	2020	2040	2060	2020	2040	2060	2020	2040	2060
	-5,0%	-20,0%	-25,3%	+1,1	+5,0	+6,2	Environ +9 mois	Environ +4 ans	Environ +5 ans

Source : maquette COR, 2012.

\* Selon les résultats des projections, l'âge effectif moyen de départ à la retraite augmenterait par rapport à 2011 d'environ 1 an en 2020 et 2 ans en 2040 et en 2060. Le taux de prélèvement moyen passerait de 29,3 % en 2011 à 30 % en 2020, 29,4 % en 2040 et 29,1 % en 2060, sous l'effet des hausses de taux de cotisation programmées et de la déformation de la structure de l'emploi par régime.

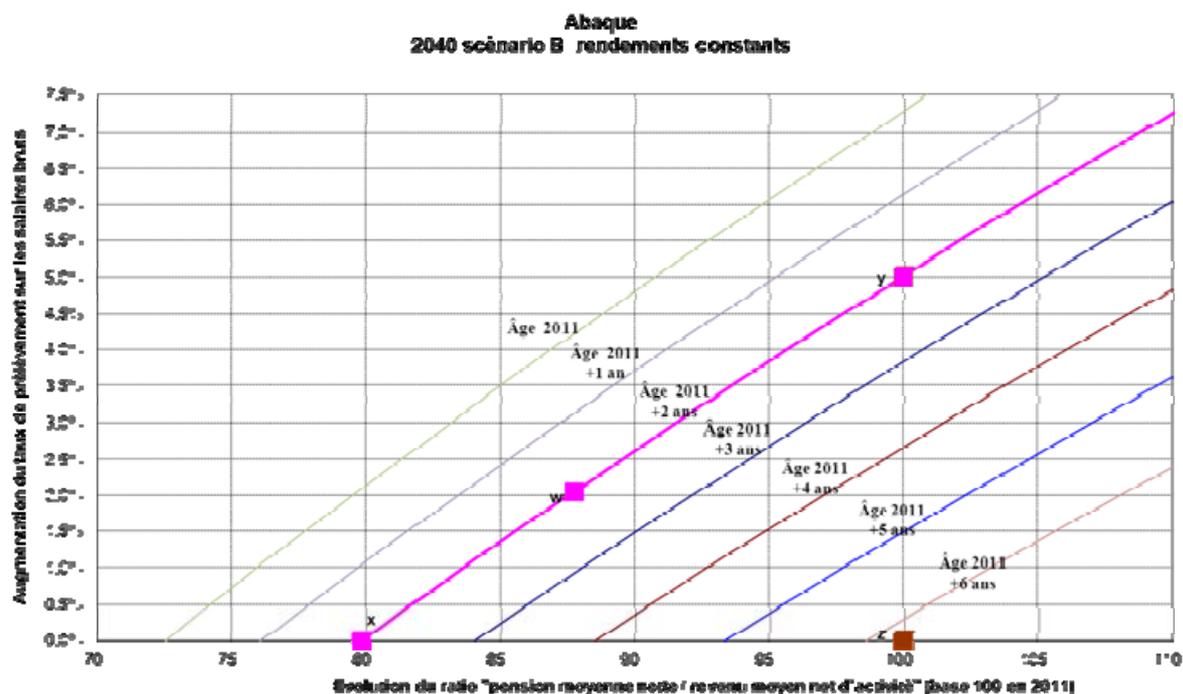
## Abaque à l'horizon 2020 – scénario B – rendements AGIRC-ARRCO constants



Source : maquette COR, 2012.

Lecture : le point **w** représente les conditions de l'équilibre du système de retraite en 2020, selon les résultats des projections, dans l'hypothèse où les besoins de financement projetés sont couverts par une hausse du taux de prélèvement à la charge des actifs : l'équilibre supposerait une hausse de 2,2 points en 2020, compte tenu du recul projeté de l'âge effectif moyen de départ de 1 an et de la hausse projetée d'environ 0,9 % du rapport entre la pension moyenne brute et le revenu moyen brut d'activité (cette hausse de prélèvement sur les rémunérations des actifs se traduisant alors par une augmentation de 4,8 % du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu d'activité moyen net). La droite **xy** représente les autres combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et variation du niveau relatif des pensions, toujours pour un décalage de l'âge effectif moyen de départ de 1 an : en **x**, tout l'ajustement porte sur le niveau relatif des pensions ; en **y**, tout l'ajustement se fait par le taux de prélèvement. Chaque droite en diagonale représente toutes les combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et variation du niveau relatif des pensions, pour un décalage de l'âge de départ donné. Le point **z** correspond à la situation dans laquelle l'équilibre est atteint sans prélèvement supplémentaire et en maintenant le niveau relatif des pensions inchangé par rapport à 2011 : tout l'ajustement se ferait alors par le décalage de l'âge effectif moyen de départ, qui devrait être de près de 1,75 an par rapport à 2011 (ou environ 9 mois par rapport à l'âge projeté en 2020).

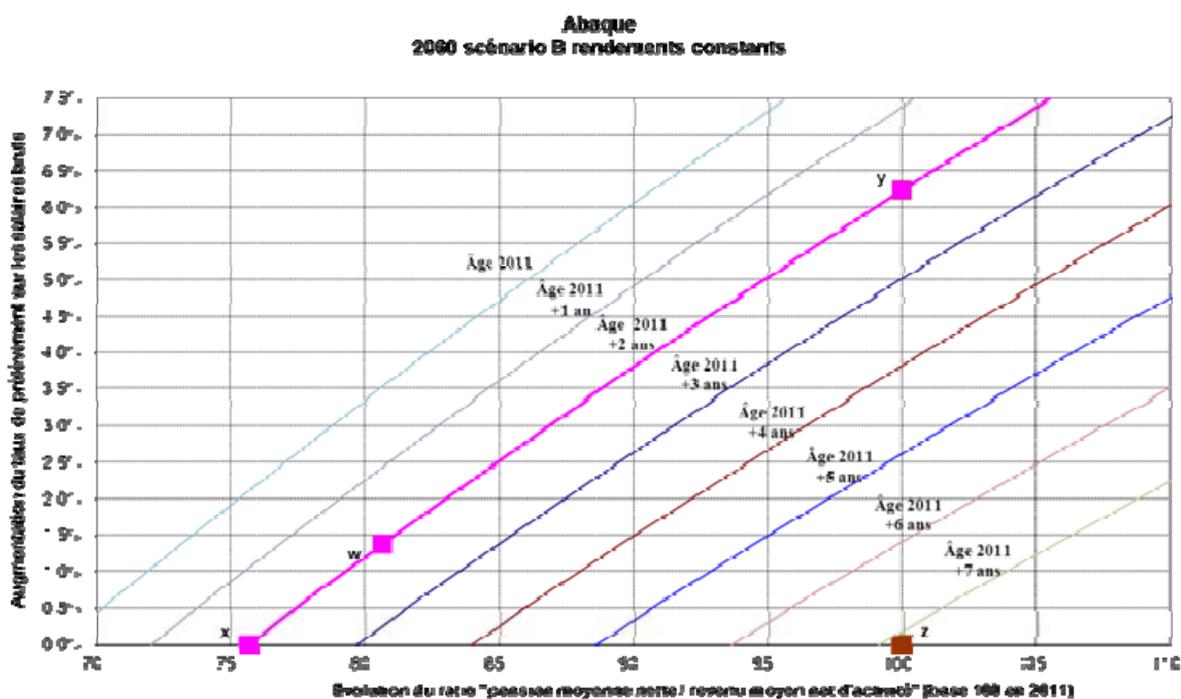
### Abaque à l'horizon 2040 – scénario B – rendements AGIRC-ARRCO constants



Source : maquette COR, 2012.

Lecture : le point **w** représente les conditions de l'équilibre du système de retraite en 2040, selon les résultats des projections, dans l'hypothèse où les besoins de financement projetés sont couverts par une hausse du taux de prélèvement à la charge des actifs : l'équilibre supposerait une hausse de 2 points en 2040, compte tenu du recul projeté de l'âge effectif moyen de départ d'environ 2 ans et de la diminution projetée du rapport entre la pension moyenne brute et le revenu moyen brut d'activité (cette hausse de prélèvement sur les rémunérations des actifs se traduirait alors par une baisse de 12,3 % du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu d'activité moyen net). La droite **xy** représente les autres combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et variation du niveau relatif des pensions, toujours pour un décalage de l'âge effectif moyen de départ de 2 ans : en **x**, tout l'ajustement porte sur le niveau relatif des pensions ; en **y**, tout l'ajustement se fait par le taux de prélèvement. Chaque droite en diagonale représente toutes les combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et variation du niveau relatif des pensions, pour un décalage de l'âge de départ donné. Le point **z** correspond à la situation dans laquelle l'équilibre est atteint sans prélèvement supplémentaire et en maintenant le niveau relatif des pensions inchangé par rapport à 2011 : tout l'ajustement se ferait alors par le décalage de l'âge effectif moyen de départ, qui devrait être d'un peu plus de 6 ans par rapport à 2011 (ou 4 ans par rapport à l'âge projeté en 2040).

### Abaque à l'horizon 2060 – scénario B – rendements AGIRC-ARRCO constants



Source : maquette COR, 2012.

Lecture : le point *w* représente les conditions de l'équilibre du système de retraite en 2060, selon les résultats des projections, dans l'hypothèse où les besoins de financement projetés sont couverts par une hausse du taux de prélèvement à la charge des actifs : l'équilibre supposerait une hausse de 1,4 point en 2060, compte tenu du recul projeté de l'âge effectif moyen de départ d'environ 2 ans et de la diminution projetée du rapport entre la pension moyenne brute et le revenu moyen brut d'activité (cette hausse de prélèvement sur les rémunérations des actifs se traduirait alors par une baisse de 19,3 % du rapport entre la pension moyenne nette et le revenu d'activité moyen net). La droite *xy* représente les autres combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et variation du niveau relatif des pensions, toujours pour un décalage de l'âge effectif moyen de départ de 2 ans : en *x*, tout l'ajustement porte sur le niveau relatif des pensions ; en *y*, tout l'ajustement se fait par le taux de prélèvement. Chaque droite en diagonale représente toutes les combinaisons possibles entre hausse des prélèvements et variation du niveau relatif des pensions, pour un décalage de l'âge de départ donné. Le point *z* correspond à la situation dans laquelle l'équilibre est atteint sans prélèvement supplémentaire et en maintenant le niveau relatif des pensions inchangé par rapport à 2011 : tout l'ajustement se ferait alors par le décalage de l'âge effectif moyen de départ, qui devrait être d'un peu plus de 7 ans par rapport à 2011 (ou 5 ans par rapport à l'âge projeté en 2060).